



Maison de l'Europe de Paris

## Le Parlement européen, la crise et l'avenir de l'Europe

Un an après les élections européennes de juin 2009, la Maison de l'Europe de Paris, en partenariat avec l'association Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France, a organisé le **9 juin 2010** une audition de députés européens issus de différents groupes politiques du Parlement européen. **Karima Delli**, (groupe des Verts/ALE), **Liêm Hoang-Ngoc** (groupe S&D), **Constance Le Grip**, (groupe PPE), **Patrick Le Hyaric** (groupe GUE) et **Robert Rochefort** (groupe ADLE) ont évoqué leur première année de mandat, des dossiers sur lesquels ils sont intervenus et surtout la crise en Europe, lors d'un débat animé par **Fabien Chevalier**, président de Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France, et **Catherine Véglia-Boileau**, directrice de la communication et de la programmation de la Maison de l'Europe de Paris.

Dans le droit fil des auditions de députés européens organisées avant les élections européennes de juin 2009<sup>1</sup>, la Maison de l'Europe de Paris et sa présidente Catherine Lalumière ont accueilli, avec leur partenaire Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France, cinq députés européens, tous élus pour la première fois au Parlement européen et représentatifs de sa diversité politique.

Après la présentation des parcours des députés présents par **Catherine Véglia-Boileau**<sup>2</sup>, **Fabien Chevalier** a rappelé la physionomie politique du Parlement européen<sup>3</sup>, présidé par le Polonais Jerzy Buzek. Il a souligné les deux faits institutionnels marquants depuis les élections européennes de 2009 : l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1er décembre 2009 et la reconduction du président José Manuel Barroso à la tête de la Commission européenne.

### Le Parlement et le Traité de Lisbonne

Le Traité de Lisbonne renforce les compétences du Parlement européen. Comment cette évolution se traduit-elle concrètement dans l'activité des députés européens ?

**Liêm Hoang-Ngoc** a fait part des espoirs suscités par son nouveau mandat : *« J'avais le sentiment que les idées économiques que je défendais étaient trop peu présentes dans le débat européen et que la crise était l'occasion de sortir des recettes néo-libérales qui avaient entraîné cette crise. Quand je suis arrivé au Parlement, je me suis réjoui de voir que l'on parlait enfin de régulation financière, de gouvernement économique de la zone euro, de relance économique. Je pensais que l'on pourrait*

---

<sup>1</sup> Les synthèses des auditions de 2009 : [http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/Synth\\_Audition\\_22\\_janvier\\_09-2.pdf](http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/Synth_Audition_22_janvier_09-2.pdf);  
<http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/SynthesePaquetClimat.pdf>;  
[http://www.pariseurope.eu/IMG/pdf/Mesures\\_Paquet\\_Energie-Climat.pdf](http://www.pariseurope.eu/IMG/pdf/Mesures_Paquet_Energie-Climat.pdf);  
[http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/Synthese\\_auditionEuropeSociale\\_5\\_mars09.pdf](http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/Synthese_auditionEuropeSociale_5_mars09.pdf);

<sup>2</sup> Lire l'encadré à la suite du compte-rendu.

<sup>3</sup> Le Parlement européen compte : 35 députés dans le groupe de la Gauche Unitaire Européenne, 55 dans le groupe des Verts, 184 dans le groupe des Socialistes & Démocrates (un sous-total de 274 députés pour la gauche), 84 chez les Démocrates & Libéraux, 265 au Parti Populaire Européen, 55 dans le groupe des Conservateurs et Réformistes Européens (les conservateurs britanniques qui ont quitté le PPE), 32 dans le groupe Europe Liberté Démocratie (souverainistes), et 26 députés non-inscrits (principalement d'extrême-droite). Le Parlement européen compte au total 736 députés.

*faire avancer de façon décisive l'Europe politique ».*

Le Traité de Lisbonne a apporté de la codécision sur des sujets qui, jusqu'alors, ne relevaient pas de la compétence du Parlement<sup>4</sup>, mais surtout, a noté de député, les insuffisances du Traité ont été transgressées par les pratiques actuelles. Ce qui s'est passé récemment est très enrichissant selon lui : la Banque Centrale Européenne (BCE) a pris des mesures interdites dans les textes (le financement des dettes publiques)<sup>5</sup> et « *c'est une bonne chose* » ; on a créé un fonds de stabilisation européen destiné à financer des dépenses communautaires et permis le recours à l'emprunt, ce qui était, là encore, interdit par le Traité et par les textes européens.

*« Je suis partisan d'une constitution européenne, je pense qu'elle sera nécessaire si l'on veut faire de l'Europe le projet politique dont rêvaient les pères fondateurs. Actuellement, nous sommes entre deux logiques, intergouvernementale et fédéraliste, et ce n'est pas satisfaisant. J'espère que l'on ira plus loin dans la découverte de nouveaux instruments et que l'on pourra un jour les inscrire dans un texte constitutionnel. Pour le moment il faut faire bouger les pratiques ».* Cependant, « *un grand pas en arrière a également été franchi avec l'adoption par la Commission et la plupart des Etats membres de politiques d'austérité à contretemps* ».

**Robert Rochefort** a précisé le sens de sa mission au Parlement : « *J'essaie de prolonger au niveau européen mon investissement militant à la tête du Credoc pour la compréhension et l'amélioration de nos modes de vie et une plus grande maîtrise par chacun de son destin, dans une société d'hyper-consommation* ». A l'entendre, le modèle de surconsommation actuel ne peut se poursuivre car il ne crée plus de satisfactions pour la majorité des citoyens et des consommateurs et entraîne une crise écologique. Il s'est prononcé en faveur d'une croissance qualitative, tournée vers les services et dans laquelle les dépenses de santé, par exemple, sont considérées comme une contribution importante au bien-être. Il a critiqué « *une pensée traditionnelle persistante qui s'attache simplement à vouloir relancer comme avant* ». « *Ce n'est pas en généralisant l'ouverture des magasins le dimanche ou en libéralisant l'ouverture de supermarchés supplémentaires pour faire jouer encore plus la concurrence, que l'on se montre à la hauteur des défis qui nous attendent* ».

Le député a insisté sur le rôle du Parlement dont le travail législatif intervient sur des sujets concrets intéressant la vie quotidienne des citoyens européens. Son groupe politique venait ainsi de se pencher sur la question suivante : faut-il mettre des « *traffic lights* » sur les produits alimentaires, c'est-à-dire un signal rouge, vert ou orange en fonction de la qualité diététique du produit ? Ce sujet est très lié à nos différences culturelles, a remarqué le député, certains pays, hygiénistes, sont tout à fait favorables à cette mesure mais d'autres pays considèrent l'alimentation d'abord comme une affaire de culture et y sont défavorables – la France est bien sûr dans ce dernier cas. Cet exemple montre l'intérêt du débat européen : il s'agit de faire évoluer les uns et les autres vers une compréhension mutuelle des schémas mentaux et culturels.

Le Parlement européen est en effet amené à décider et à voter sur une multitude de questions qui concernent la vie quotidienne des gens, a confirmé **Patrick Le Hyaric**, mais « *nous, députés, ne pouvons pas nous emparer de toutes ces questions et nous avons souvent des votes de groupe, sans toujours approfondir les problèmes – ce n'est pas du tout la méthode des parlements nationaux, où les questions font l'objet d'un débat long et de votes d'amendement. L'autre différence, c'est que le Parlement européen n'est pas divisé selon un schéma classique droite/gauche tel qu'on le connaît en France : il y a certes des divisions politiques, mais aussi des particularités et des intérêts nationaux qui font que les députés se regroupent parfois par pays plutôt que par groupes politiques* ».

Quant au Traité de Lisbonne, institutionnellement, il est censé apporter de la stabilité mais il y a loin de la coupe aux lèvres, selon le député. Selon lui, la situation reste complexe : « *On a un président de la Commission très jaloux de ses prérogatives, face aux présidences tournantes du Conseil, au président du Conseil européen et au président du Parlement ! Les députés européens ont des*

---

<sup>4</sup> Lire le compte-rendu de la conférence de Jean-Louis Quermonne sur le Traité de Lisbonne : [http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/QuermonneTraiteLisbonne\\_04.02.2010.pdf](http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/QuermonneTraiteLisbonne_04.02.2010.pdf);

<sup>5</sup> La BCE accepte d'acheter directement des obligations d'Etat sur le marché secondaire en cas de besoin.

*pouvoirs supplémentaires mais ils n'ont toujours pas de pouvoir d'initiative parlementaire. Dans la crise globale que nous connaissons, même si nous avons un débat au sein du Parlement, nous n'avons pas de véritable prise sur les événements. Je me demande d'ailleurs si l'entité européenne en a une ! ».*

Le Parlement doit certes affirmer son rôle politique, a relevé Catherine Véglie-Boileau, néanmoins, avec le Traité de Lisbonne, presque toutes les législations de l'Union européenne font l'objet d'une décision conjointe du Parlement et du Conseil des Ministres, ce qui est un vrai progrès. Elle a demandé aux députés de s'exprimer sur un dossier sur lequel ils sont particulièrement investis.

## Quelques dossiers

**Constance Le Grip** a expliqué le rôle de la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen. Elle traite des questions institutionnelles de l'Europe et se trouve aujourd'hui dans une phase d'approfondissement et d'application du Traité de Lisbonne. *« Le grand chantier institutionnel est en partie clos, a noté la députée, les questions institutionnelles, qui ont beaucoup occupé l'Europe ces dernières années et qui ont ralenti la progression des débats dans l'espace commun, sont maintenant en grande partie derrière nous. La commission des Affaires constitutionnelles est là pour veiller au respect et à l'application des dispositions du traité ».*

La députée travaille sur le dossier de l'initiative citoyenne consacrée par le Traité de Lisbonne : elle permet à un million de citoyens européens d'inviter la Commission à faire une proposition législative sur le sujet qui les intéresse, pour peu que cela soit de sa compétence et qu'il s'agisse d'un sujet pouvant se traduire par un acte juridique. L'article précise que le million de citoyens doit provenir d'un nombre significatif d'Etats membres. Il appartient à la commission des Affaires constitutionnelles de préciser cette disposition encore assez vague, a expliqué la députée, il faut également se mettre d'accord sur les modalités précises de collection des signatures et décider des critères de recevabilité des initiatives citoyennes au regard du traité et des compétences de l'Union européenne.

Les associations citoyennes européennes sont très présentes dans le débat et font de nombreuses propositions a remarqué Constance Le Grip, il faut parvenir à mettre en œuvre ce nouvel instrument le plus rapidement possible car c'est un droit nouveau et important, qui va dans le sens de plus de démocratie, de proximité et de participation des citoyens à l'œuvre européenne. *« L'Europe n'a de sens que si elle fait partager son projet à ses citoyens ».*

On a pourtant souvent l'impression que l'Europe avance sans les citoyens, a lancé **Karima Delli**. Les dernières élections européennes, avec un taux d'abstention de 57% en moyenne dans l'UE, tiraient la sonnette d'alarme. *« Les abstentionnistes sont surtout les jeunes : pourquoi les jeunes boude-t-ils l'Europe alors qu'ils sont nés avec ? Parce qu'elle se présente comme une entité abstraite qui ne répond pas aux problèmes concrets des citoyens ! ».*

La jeunesse européenne est touchée de plein fouet par la crise : chômage, difficulté d'accès au logement, etc... *« Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut perdre le sourire : nous devons inventer un système nouveau et y prendre plaisir. On ne sortira pas de cette crise sans optimisme et sans passer par une refonte totale de notre système. La crise nous donne l'occasion de penser autrement et de remettre à plat le modèle qui domine aujourd'hui, car elle n'est pas seulement financière et économique, elle est sociale et écologique ».*

En 2010, Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Europe compte plus de 85 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté<sup>6</sup> a rappelé la députée. Le climat économique et social se dégrade et il faut remettre de la solidarité dans la société européenne. L'Union européenne a là un rôle à jouer. La question de la création d'un revenu minimum européen<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> 17% des Européens sont menacés de pauvreté et vivent avec moins de 60% du revenu médian dans leur pays ; 8% des travailleurs européens sont des « travailleurs pauvres », soit 20 millions de personnes.

<sup>7</sup> La députée Ilda Figueiredo (groupe GUE) a présenté un rapport d'initiative en ce sens. Consulter le lien :

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/047-76439-172-06-26-908-20100621IPR76438-21-06-](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/047-76439-172-06-26-908-20100621IPR76438-21-06-)

sera l'un des dossiers-clés de la présidence belge. C'est un travail de très longue haleine, a expliqué Karima Delli car on invoque le principe de subsidiarité (ce serait aux Etats de s'occuper de cette question, pas à l'Union européenne), alors que dans certains Etats, le revenu minimum n'existe pas. *« Le revenu minimum est un droit pour tous, a plaidé la députée, personne ne doit aujourd'hui vivre sous le seuil de pauvreté. Le revenu minimum doit être accessible à tous, sans condition (contrairement au RSA qui, en France, n'est pas accessible aux jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas travaillé). Par ailleurs, il faut mettre en place un revenu maximal ; cela contribuera également à limiter la surconsommation des produits inutiles ! Il faut aussi lutter contre les paradis fiscaux, les bonus et les parachutes dorés ».*

**Patrick Le Hyaric** a cité l'exemple du débat sur le temps de travail des chauffeurs routiers, exemplaire des difficultés rencontrées pour renforcer l'Europe sociale. A l'initiative de la France, une directive de 2002 limitait le temps de travail des chauffeurs routiers à 48 heures par semaine en moyenne mais une proposition de la Commission européenne<sup>8</sup> préconise de laisser les conducteurs indépendants en dehors du champ de la directive. *« A la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement, on discute depuis septembre 2009 sur le fait d'inclure ou non les travailleurs indépendants dans le champ de l'application de la directive, a raconté le député, cette question a de multiples conséquences en termes de précarité et de droits des travailleurs et elle nous concerne tous car elle a aussi à voir avec la sécurité routière. Aujourd'hui, après plusieurs examens, la rapporteuse, la députée Edith Bauer, s'adosse sur l'orientation de la Commission qui veut faire de chaque individu un entrepreneur individuel ne bénéficiant pas des normes protectrices en vigueur. Si cette orientation se confirme, les grandes entreprises de transport, qui s'installent dans des pays où la législation est la plus basse, encourageront leurs chauffeurs à adopter ce statut – ces chauffeurs se retrouveront alors dans une situation d'endettement et de travail démesuré car concrètement, cela signifie conduire son camion, s'occuper du chargement et du déchargement, de la comptabilité, etc. pour un total de 82 à 86 heures de travail hebdomadaire! ».* Le député s'est montré également très critique sur le fonctionnement du parlement : malgré le rejet de ce rapport en commission parlementaire en avril dernier, une proposition a été faite d'en débattre en séance plénière. Pour le député, il s'agit d'un *« dysfonctionnement grave qui va à l'encontre de l'Europe sociale ».*

**Robert Rochefort** a mis l'accent sur la proposition de directive sur les droits des consommateurs qui résulte de la révision de l'acquis communautaire (plusieurs directives) en matière de consommation. Il a montré toute la complexité de ce sujet au niveau européen, l'Union européenne comptant 27 pays et autant de droits de la consommation, qui sont tous au moins aussi épais que le code civil et qui se sont constitués pays par pays. Cette situation est particulièrement délicate au regard du développement des achats sur Internet. Aujourd'hui, on peut acheter des produits ou des services sur des sites allemands ou hongrois : le droit de la consommation qui s'applique est celui du lieu de résidence du consommateur. Un site doit donc, en théorie, connaître les 27 droits de la consommation de l'Union européenne pour vendre ses produits à des consommateurs de tous les pays européens. En pratique, beaucoup de sites refusent de vendre à des consommateurs étrangers, en dehors des pays dont ils maîtrisent le droit.

Mais comment faire un droit de la consommation unique ? Faut-il prendre le meilleur du droit de chaque pays et créer un droit de la consommation fondé sur le maximum proposé à tous ? On se heurterait très vite au fait que, dans chaque pays, il y a des droits particuliers très importants. Faut-

---

[2010-2010-false/default\\_fr.htm](#);

<sup>8</sup> La directive 2002/15/CE prévoyait d'inclure les conducteurs indépendants dans le champ de la directive à partir du 23 mars 2009 sauf si la Commission publiait une proposition avant cette échéance... La Commission a publié une proposition en octobre 2008 concluant qu'il n'était pas nécessaire d'inclure les conducteurs indépendants dans le champ d'application de la directive. La Commission n'ayant pas retiré sa proposition au début de la nouvelle législature (en 1<sup>ère</sup> lecture, le PE avait rejeté le texte de la Commission lors de la session plénière de mai 2009), la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement s'est ressaisie du dossier.

il plutôt se diriger vers un droit moyen qui fera que les pays gagneront sur certains points et perdront sur d'autres. Il est inimaginable pour les députés français, par exemple, d'annoncer aux électeurs français qu'ils ont gagné tel droit mais perdu, par exemple, le droit de rétractation !

Il est important de comprendre la différence entre une harmonisation maximale et une harmonisation minimale, a expliqué le député. Dans le premier cas, on fixe un droit et tous les pays doivent être à ce niveau de droit ; aucun pays n'a le droit d'être en dessous, mais aucun pays n'a non plus le droit d'être au-dessus, de protéger ses consommateurs plus que le droit maximal fixé. Dans l'harmonisation minimale en revanche, un pays peut protéger ses consommateurs davantage que la norme fixée. « *Nous sommes donc en train de chercher des compromis, a noté Robert Rochefort, d'obtenir des droits convergents, voire identiques dans certains domaines, malgré la spécificité de chaque pays, sans reculer au niveau du droit des consommateurs* ».

## **La crise européenne**

Abordant la deuxième partie du débat sur la crise européenne, Catherine Véglio-Boileau s'est tournée vers Liêm Hoang-Ngoc, qui vient de rédiger un rapport sur la viabilité à long terme des finances publiques, rapport qui a été copieusement amendé et, selon son auteur, « *transformé en manifeste néo-libéral à la gloire des politiques d'austérité* ».

**Liêm Hoang-Ngoc** a expliqué que son rapport était l'occasion pour le Parlement d'adresser un message à la Commission et au Conseil, à l'heure où l'Europe traverse la plus grave crise depuis 1929. Le député a rappelé les trois propositions initiales de son rapport :

1 - Maintenir les mesures de soutien à l'économie dans le cadre de politiques contra-cycliques (relancer en période de faible croissance et affecter les cagnottes fiscales au désendettement lorsque le plein emploi sera revenu) tant que la reprise n'est pas consolidée. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'elle le soit : le taux d'utilisation des capacités de production est de l'ordre de 70%, c'est-à-dire que les entreprises utilisent 7 machines sur 10 ; elles n'ont aucun intérêt à acheter une onzième machine, à investir tant que leurs carnets de commande sont vides. Il faut donc maintenir des mesures de soutien de la demande et de la dépense en Europe. Selon le député, il aurait fallu assouplir, et non pas durcir, le Pacte de stabilité. « *Je ne suis pas un fanatique de la dette ; je pense qu'à la fin des années 1990, période de quasi plein-emploi, il fallait affecter la cagnotte fiscale non pas aux baisses d'impôts, mais au désendettement* ».

2 - Evaluer les dépenses fiscales, notamment certaines mesures d'allègement d'impôts, certaines d'entre elles n'étant pas étrangères au creusement du déficit.

3 - Prendre en compte, non pas les déficits courants, mais les déficits structurels, calculés en dehors des variations de recettes fiscales liées aux fluctuations de la conjoncture. Ce sont les déséquilibres des comptes structurels, et non des comptes courants, qui sont inscrits dans la constitution allemande dont on parle beaucoup en ce moment. Les déficits structurels avant la crise étaient proches de l'équilibre. Le déficit structurel français hors charges d'intérêt de la dette était de zéro ; avec les charges d'intérêt de la dette, de 2,5% du PIB et avec les variations conjoncturelles, de 8,5%. « *La situation n'est pas catastrophique, on peut encore relancer aujourd'hui à condition de cibler les bonnes dépenses car l'Agence France Trésor peut encore financer la dette publique à des taux relativement bas* ».

Il y a eu, en commission parlementaire, une attaque en règle de la part des libéraux et des conservateurs, a raconté le député, ils se sont entendus sur des amendements communs pour réécrire le texte ligne par ligne, en sorte que ce n'est plus du tout le même rapport qui a été proposé en séance plénière. « *J'ai donc retiré mon nom de ce rapport pour signifier qu'il est hors de question, pour les socialistes, de cautionner ce manifeste néolibéral, et j'ai appelé l'ensemble des députés de gauche à voter contre. Même si nous avons perdu ce vote, nous avons montré que les Verts, la GUE et les socialistes pouvaient s'entendre pour dénoncer les politiques d'austérité que la droite et les libéraux entendent aujourd'hui appliquer en Europe* ».

L'Europe n'est pas une île, a objecté **Constance Le Grip**, c'est un ensemble régional qui ne peut

être isolé économiquement dans le monde, à l'heure où la compétition entre les pays continents et les blocs régionaux est vive, où la mondialisation des échanges (marchandises, personnes, services, capitaux) est un fait incontestable dont la planète tire plutôt profit. *« Il faut se rendre compte que l'assainissement de nos finances publiques est un impératif indispensable, a insisté la députée, ce n'est pas une fuite en avant, c'est une prise de conscience salutaire de la profondeur abyssale des dettes souveraines des Etats membres – des dettes que nos enfants ou petits-enfants auront à un moment ou à un autre à rembourser. Il faut envisager des modes de gestion raisonnables : on ne peut pas indéfiniment, génération après génération, continuer comme aujourd'hui ».*

L'Europe a peut-être tardé à prendre conscience de la gravité de la crise grecque qui, par effet de contagion, a menacé la monnaie unique. L'euro est un bien commun extrêmement précieux : c'est le premier acquis fédéral et il faut tout faire pour le protéger. *« Même si les taux de variation actuels de l'euro n'ont, à mon sens, rien d'inquiétant, il faut être vigilants »* a estimé la députée. Le Conseil européen du 7 mai et le Conseil des ministres du 9 mai représentent un véritable sursaut et ont abouti à des décisions raisonnables. Selon la députée, l'UE évolue vers un gouvernement économique européen, vers une coopération économique européenne renforcée avec convergence des politiques budgétaires et fiscales pour faire jouer la solidarité européenne de manière responsable. La prise de conscience a peut-être été tardive, mais elle a eu lieu.

Certains estiment que l'Europe a simplement acheté du temps, car la question de la solvabilité à moyen terme de pays comme la Grèce n'est pas résolue, a noté Catherine Véglio-Boileau, et les marchés n'y croient pas trop puisque l'euro continue de plonger.

*« Nous sommes non seulement en pleine crise, mais dans une guerre économique et financière implacable, a souligné **Robert Rochefort**, ce qui se joue en ce moment est crucial. Les spéculations des dernières semaines sont des spéculations des marchés contre les Etats. La crise a montré qu'avec un comportement irresponsable, une accumulation des dettes publiques, nous nous sommes mis nous-mêmes dans la main des marchés. Nous nous sommes livrés aux marchés pieds et poings liés, en étant sans cesse demandeurs d'argent auprès d'eux. Je suis convaincu que le niveau de la dette publique a atteint le rouge. Il faut dorénavant être raisonnables par rapport au déficit budgétaire et nous n'éviterons pas un plan organisé qui sera assez proche du pacte de stabilité ».*

Le député a insisté sur son *« point de désaccord radical »* avec Liêm Hoang-Ngoc, *« je ne pouvais pas voter son rapport, qui ne mettait pas le problème de la dette au premier plan. Par ailleurs, alors qu'il existe au Parlement une culture de recherche du consensus, le rapport n'était pas dans une logique de compromis et a rendu le consensus impossible ».*

L'Europe est aujourd'hui au milieu du gué. Plus personne ne pense qu'il faut laisser faire les marchés. L'Allemagne, qui a été très longtemps opposée au gouvernement économique, est en train d'évoluer. La difficulté, c'est que l'on n'a pas les outils : il existe une seule institution fédérale au niveau de l'Union, la BCE. Jean-Claude Trichet a fait quelque chose de très courageux en achetant des obligations d'Etat au nom de la BCE, mais il s'est fait taper sur les doigts le lendemain. Axel Weber, son successeur pressenti, a eu l'inélégance de le critiquer publiquement, ce qui ne se fait jamais entre gouverneurs de Banque centrale, a précisé le député. Le Parlement a joué un rôle important dans la régulation des agences de notation et l'Allemagne a suspendu les ventes à découvert, et notamment les ventes à découvert « à nu » sur un certain nombre de produits financiers (éléments de spéculation qui ne participent pas du tout à la création de richesse). *« Nous faisons donc de petits pas. Mais la question est de savoir s'ils sont suffisants et si nous allons assez vite ».*

Le député a cependant dit son pessimisme en citant l'exemple des banques américaines, qui n'ont pas les mêmes contraintes que les banques européennes (auxquelles on est en train d'imposer des mesures accentuant les ratios prudentiels). La régulation doit être coordonnée au niveau mondial. Selon le député, la baisse de l'euro est plutôt une bonne nouvelle : on vend à 15% moins cher. C'est la chute rapide qui peut être préoccupante, il faut donc la stabiliser. Enfin, il faut soutenir la croissance : des plans de restriction de la dépense publique tels qu'ils sont mis en place risquent d'aboutir à une croissance plate. L'Europe (et non les Etats membres) doit avoir la capacité de faire

des emprunts et lancer des programmes d'infrastructures, avec des partenariats public-privé. Avec l'aide de la BEI et d'autres outils, il faut se saisir de ces questions.

Le problème actuel n'est-il pas l'absence d'une gouvernance économique européenne, a remarqué Fabien Chevalier, quels devraient être les axes prioritaires et les outils concrets de cette gouvernance ?

Oui, il faut trouver des systèmes de gouvernance économique, mais il faut là encore se demander : dans quel intérêt, a affirmé **Patrick Le Hyaric**. *« Je ne suis pas d'accord avec un système de gouvernance économique qui laisserait les pleins pouvoirs à la BCE : c'est la seule banque au monde avec un tel statut d'indépendance. La Réserve fédérale américaine est sous le contrôle du pouvoir politique aux Etats-Unis. En Europe, nous avons un système de financement public que l'Europe a garanti, pour recapitaliser les banques, mais ces mêmes banques se retournent aujourd'hui contre les Etats – en aggravant la dette. Si l'on régule uniquement par les plans d'austérité et de restriction, on va à la catastrophe ; pourquoi ne parle-t-on jamais des recettes, des systèmes de fiscalité qui visent à abaisser la fiscalité sur le capital, des systèmes de cotisations sociales tels qu'ils existent ? ».*

Le député a fait part de son inquiétude. Comment la Grèce va-t-elle pouvoir rembourser ? C'est l'un des points de tension avec l'Allemagne. Si l'on ne travaille pas en profondeur et de manière urgente sur ces questions, c'est l'idée européenne qui reculera. L'euro est menacé dans son existence. *« Nous sommes le seul continent au monde où les politiques qui sont menées face à la crise sont des politiques d'austérité, de réduction de l'emploi et de pression sur les salaires, et cela va contracter encore la demande et refroidir l'économie. La Chine et les Etats-Unis ne font pas cela ».*

Face à la faiblesse de la croissance européenne, qui serait pourtant la meilleure garantie à terme pour maîtriser les dettes publiques, que faut-il faire, au niveau européen, pour relever le potentiel de croissance ? Comment l'UE peut-elle y contribuer par des actes politiques ? a questionné Catherine Véglio-Boileau.

*« Parlons de développement plutôt que de croissance, a répondu **Karima Delli**, développement de nouveaux emplois, développement d'une autre philosophie de vie, développement d'une autre manière de regarder le monde et les systèmes économiques. Le groupe des Verts propose la mise en place d'un New Green Deal, d'une nouvelle politique industrielle créatrice des emplois verts de demain ».*

La crise n'est pas terminée sous prétexte qu'il y a un plan de sauvegarde car elle est financière mais aussi écologique, économique et sociale et la députée a insisté sur le risque de récession, de chômage fort, de baisse de la consommation et de la demande intérieure. Il faut prendre en compte les risques sociaux de plus en plus importants avec la remise en cause des retraites, la réduction des salaires...

Les Verts ont défini un certain nombre d'objectifs politiques qui pourraient dessiner une gouvernance économique européenne, selon la députée. Il s'agit d'engager des *« dépenses publiques responsables »*, avec un encadrement durable et une surveillance renforcée. Il est nécessaire de réformer le Pacte de stabilité et de croissance. Les indicateurs de déficit et de dette publique doivent être revus et une plus grande place doit être accordée à des indicateurs de soutenabilité macro-économiques et à d'autres d'indicateurs afin d'avoir une vision plus large des déséquilibres internes et externes des Etats membres. On pourrait ainsi amorcer des actions préventives et correctives et coordonner au mieux les politiques des pays.

Autre dossier-clé, l'harmonisation fiscale. Si les finances publiques équilibrées sont une condition de la stabilité économique, on ne peut, comme la Commission et la BCE, se borner à agir sur le volet dépenses. Il faut aussi intervenir sur le volet recettes, a souligné la députée en réclamant la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, d'une contribution spéciale du secteur bancaire ou encore la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.

## Les questions

Les questions de l'auditoire<sup>9</sup> ont notamment porté sur la nécessité d'une politique budgétaire coordonnée au niveau européen, sur le mix à trouver entre rigueur et relance et sur l'avenir de l'euro.

Selon **Robert Rochefort**, si l'on ne fait que de la rigueur, l'Europe va entrer dans la récession. Il a cité le récent rapport<sup>10</sup> de Mario Monti, ancien commissaire européen à la Concurrence, selon lequel la relance d'un marché unique de 500 millions d'Européens est indispensable pour réaliser la gouvernance économique et rétablir la stabilité monétaire. Ce rapport avance « *une idée intéressante* » aux yeux du député : les pays les plus libéraux doivent accepter le modèle social européen en échange d'une plus grande libéralisation dans un certain nombre de secteurs. En réalité, il n'y a pas une solution économique pour sortir de la crise, il ne peut y avoir qu'un paquet de solutions. L'Europe doit pouvoir emprunter et donc avoir une signature pour le faire et être l'outil de la relance. Il faut aussi « *être capable de partir à la reconquête des emplois et de la production et combattre les délocalisations supplémentaires, les taux de chômage élevés nous forcent à faire preuve d'imagination !* ». Enfin, une baisse de 10% de l'euro par rapport au dollar représente entre 0,5 et 1 point de croissance du PIB. C'est un gain de compétitivité non négligeable dans la crise actuelle !

**Patrick Le Hyaric** s'est prononcé en faveur d'une restructuration intégrale des dettes ; selon lui, la BCE pourrait le faire. « *Les banques, a-t-il observé, se font aujourd'hui de l'argent sur la dette ! La dette arrange un certain nombre de fonds financiers* ». Il s'est dit ouvert à l'idée d'un emprunt européen mais il faudrait en discuter le taux et l'objectif car il ne doit pas servir, selon lui, à nourrir la spéculation.

Il est temps de repenser le statut de la BCE, a souligné **Karima Delli**, « *la BCE devrait notamment garantir des emprunts publics et renoncer aux dogmes monétaristes qui ont présidé à sa naissance. Elle doit être un outil de production de crédits publics et d'émission de monnaie. Et le rôle du Parlement doit être renforcé dans le sens d'un contrôle démocratique des activités de la BCE et de la BEI (Banque européenne d'investissement)* ».

« *Je n'ai jamais dit que le déficit était bon et créait nécessairement de la croissance*, a insisté **Liêm Hoang-Ngoc**, *les déficits ont commencé à se creuser avec les politiques de l'offre lancées par les Etats-Unis. Ce que Reagan a fait dans les années 1980 n'avait rien de keynésien ; il s'agissait de baisses d'impôts, de politiques qui ont engendré les déficits jumeaux (déficit du budget public et déficit commercial). Certains pays de l'Union européenne ont adopté les mêmes politiques et connaissent la même situation. On ne peut pas dire que c'est parce que l'on a été keynésien que la dette publique a explosé depuis 1993 ! En France, sur un déficit budgétaire de 140 milliards d'euros, on a 50 milliards de charges de la dette, 45 milliards de baisses d'impôts, le reste, étant solde conjoncturel* ». La priorité devrait être une réforme fiscale pour améliorer le rendement de l'impôt. Il faut prendre en compte la situation économique : si l'on est en sous-emploi, si le chômage continue d'exploser, si la croissance reste calée entre zéro et 0,8% – ce qui risque d'être le cas, selon le député, la coordination des plans de rigueur risquant même de la faire plutôt tendre vers zéro – alors, on ne pourra pas continuer à serrer la vis, car on tuera l'activité économique, en conséquence les recettes fiscales diminueront et la dette se creusera. A long terme, quand on aura retrouvé le plein emploi, il faudra réduire la dette, mais à court terme il faut adopter des politiques contra-cycliques.

Quant à l'avenir de l'euro, il reste suspendu à des pas en avant vers le fédéralisme ; à défaut, Liêm Hoang-Ngoc n'écarter pas une menace d'éclatement de la zone euro. L'Allemagne, estime-t-il, joue

---

<sup>9</sup> La députée Constance Le Grip a dû quitter le débat avant la fin, ce qui explique son absence de réaction aux questions de l'auditoire.

<sup>10</sup> « Une nouvelle stratégie pour le marché unique – Au service de l'économie et de la société européenne », mai 2010. Pour en savoir plus : [http://ec.europa.eu/bepa/expertises/visitor-programs/mario\\_monti/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/bepa/expertises/visitor-programs/mario_monti/index_fr.htm);

un jeu dangereux, elle ne veut pas aller plus loin vers le fédéralisme car elle ne veut plus payer. Selon lui, les pays du sud de l'Europe n'atteindront pas les objectifs de leurs plans de rigueur et les attaques spéculatives pourront reprendre ; ces pays seront alors tentés de sortir de l'euro et « *si cela arrivait, le projet européen aurait du plomb dans l'aile* ».

Reste à méditer la maxime du philosophe Edgar Morin, que la Maison de l'Europe recevait en juin 2008<sup>11</sup> : « *Puisqu'avec le péril croît ce qui sauve, le danger de catastrophe est notre dernier espoir.* »

(Compte-rendu : Hélène Bouchardeau-Casas, juin 2010).

## Les députés invités

**Karima Delli**, du groupe des Verts, a fait ses armes vertes au Sénat, auprès de Marie-Christine Blandin ; elle revendique un pied dans l'institution et un pied dans le mouvement social. Elle a milité contre le mal-logement dans le collectif Jeudi noir, ou encore dans le mouvement Sauvons les riches.

**Liêm Hoang-Ngoc**, du groupe Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates, dit être entré en politique par Henri Emmanuelli ; il est universitaire et enseigne l'économie à l'université Paris I-Sorbonne. Il se définit comme post-keynésien et occupe au PS le poste de Secrétaire général adjoint chargé de l'économie.

**Constance Le Grip**, du groupe Parti Populaire Européen, vient d'arriver au Parlement où elle remplace Michel Barnier, nommé commissaire au Marché intérieur ; elle a commencé son parcours auprès d'une figure du Parlement européen, Alain Lamassoure, un parcours poursuivi auprès de Nicolas Sarkozy en tant que conseillère technique à l'Élysée chargée des relations avec l'Assemblée nationale et le Parlement européen ; à ce titre elle a suivi de près la présidence française de l'Union européenne.

**Patrick Le Hyaric**, groupe de la Gauche Unitaire Européenne, était tête de liste du Front de gauche en juin 2009 ; c'est par l'agriculture et la Politique agricole commune (PAC) qu'il s'est intéressé aux questions européennes. Fils d'agriculteur, il a débuté sa carrière de journaliste à *La Terre*, et est directeur du quotidien *L'Humanité* depuis 2000.

**Robert Rochefort**, groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe, est économiste, vice-président du Mouvement démocrate en France et spécialiste reconnu des questions de consommation. Il a en effet dirigé de nombreuses années le Credoc (Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie), et dit rêver d'une Europe pionnière d'une consommation différente.

Pour en savoir plus sur les députés européens, consulter le site du Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu/members/public/geoSearch.do?jsessionid=712CD4008FDD2AEA3AA32F2268E3DE6F.node1?language=fr>

<sup>11</sup> <http://www.paris-europe.eu/IMG/pdf/GeremekMorin260608.pdf>